Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260706-DEL20260706_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 5 Juin 2026

Délibération n°20260706-06

L'an deux-mille-vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN, M. Patrick SALAÜN,

Absents avec procurations : Mme Amaëlle BOURDOULOUS a donné procuration à M. David HERMAN, Mme Anne ROUSSIER a donné procuration à Mme Fabienne GILLES,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et Mme Marine SALAUN,

Date de la convocation : le 30 juin 2026 Date d'affichage : le 30 juin 2026

****

Délibération n°20260706-06 : MAPA 2026-002 Poste de refoulement pour le Lotissement « Hent Parc Jean »

Référence nomenclature n°1.4

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation de lancer la procédure de publicité du dossier MAPA pour le poste de refoulement du lotissement « Hent Parc Jean ».

Cette procédure sera publiée sur Mégalis Bretagne Marché Public, le Ouest France et le Télégramme. Les offres devront être déposées en ligne pour le 28 juillet 2026 à 12h00 sur https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la publication du MAPA 2026-02 pour le poste de refoulement du lotissement Hent Parc Jean,

IMPUTE les dépenses à l'article 605 du Budget Lotissement Hent Parc Jean 2026 et suivant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU